



Championnat de France CTM

LIGINIAC 2018

Règlement du concours - bourse

Article 1

Le concours est ouvert à tous les éleveurs de mandarins (UOF-CDE-FFO), ainsi qu'aux éleveurs étrangers.

Les oiseaux devront porter une bague fermée réglementaire. Le numéro de stam de l'éleveur devra être spécifié pour chaque oiseau sur la fiche d'engagement.

L'éleveur devra présenter une attestation délivrée par le président de son club pour les oiseaux bagués avec les bagues express, ou bagues de club.

Article 2

La date d'enlèvement des oiseaux est fixée au **Vendredi 2 novembre 2018 de 14h à 21h.**

Complexe sportif centre Bourg 19160 LIGINIAC

La préinscription pour le 14 octobre 2018, soit par courrier ou mail, est obligatoire (identité de l'éleveur, adresse, téléphone, club, numéro d'éleveur et nombre d'oiseaux présentés en concours ou en bourse pour la réservation des cages)

L'engagement sera adressé par les mêmes voies pour le 21 octobre 2018 (nombre d'oiseaux par classe).

Adresse : **Laurent KEMPENICH 2A, rue des Voituriers 67500 HAGUENAU.**

Mail : frederique.kempenich-boos@wanadoo.fr

Lors de la mise en cage, il sera exigé une copie de la feuille d'engagement par éleveur.

Article 3

Les droits d'engagement sont fixés à **2,5 €** l'oiseau. **10 €** pour un stam. S'ajouteront **4 €** par éleveur non adhérent au CTM pour le palmarès obligatoire. Le palmarès est gratuit pour les adhérents du CTM.

Les oiseaux seront amenés dans des cageots de transports par les éleveurs ou les convoyeurs officiels du CTM. Les cages cartons seront fournies par le CTM, les fontaines seront de couleur bleue, le fond de cage sera neutre et identique à tous les participants. Aucune marque distinctive ne pourra apparaître sur les cages.

La nourriture sera fournie par le CTM, les éleveurs peuvent apporter leur propre nourriture.

Tout oiseau qui ne serait pas reconnu en parfaite santé sera refusé tant lors de l'enlogement du concours ou de la bourse.

Les convoyeurs seront obligatoirement en possession d'un double de la feuille d'engagement de l'éleveur.

Les cageots seront aménagés en nourriture et eau.

Les convoyeurs officiels du CTM seront hébergés et nourris gratuitement pendant la durée du concours, ils participeront aux différents travaux d'aménagement et de nourrissage des oiseaux. Le repas de la soirée sera pris en charge par le CTM.

Article 4

Seuls seront admis à concourir les oiseaux de propre élevage de l'année 2018 et de l'année 2017. Les bagues devront porter un numéro de souche de l'éleveur attribué par la ou les fédérations auxquelles il est affilié.

Si un stam doit-être dissocié suite à un accident de mortalité ou autre, les oiseaux restants seront jugés individuellement.

Toute tricherie révélée sera signifiée immédiatement au Président du CTM et l'éleveur incriminé se verra exclu du concours, les frais d'enlogement resteront acquis au CTM. Une décision, par les membres du bureau, sera prise ultérieurement.

Article 5

Un minimum de points sera exigé pour être classé :

90 points pour le titre de champion en individuel.

360 points pour le titre de champion en stam.

89 points pour le 2ème prix en individuel.

358 points pour le 2eme prix en stam.

89 points pour le 3ème prix en individuel.

358 points pour le 3ème prix en stam.

Un maximum de points sera mis en place par l'ensemble des juges dans un premier temps, aux jugements des différentes séries soit :

92 points pour l'individuel.

368 points pour les stams.

184 points pour les couples.

91 points pour le 2eme et 90 point pour le 3eme.

Les meilleurs de chaque série seront jugés par l'ensemble des juges présents et les pointages seront alors plus élevés, jusqu'à l'obtention du meilleur oiseau du show. Le pointage à 93 points sera éventuellement attribué au meilleur oiseau du show.

Article 6

Le concours sera jugé par des juges experts de la race, Français ou Etrangers. Les jugements seront commentés au public. Le silence, auprès des tables de jugements, sera de rigueur. Aucun geste ou réflexion ne sera admis dans la salle du concours pendant les jugements qui auront lieu le samedi 3 novembre 2018.

Les décisions des juges seront sans appel.

En cas de litige, les membres du bureau du CTM prendront une décision collégiale.

Article 7

Récompenses.

Les prix d'élevage seront classés par l'addition des pointages des 8 meilleurs oiseaux de l'éleveur dans toutes les couleurs exposées.

En cas d'égalité, l'addition se complètera par le 9^{ème} oiseau, puis le 10^{ème} jusqu'à épuisement du nombre d'oiseaux enlogés par l'éleveur.

Les récompenses seront distribuées le dimanche 4 novembre 2018 à 15h00.

GRANDS PRIX D'ELEVAGE :

Un grand prix sera attribué au meilleur mandarin de l'exposition, il sera désigné par l'ensemble des juges présents.

Les autres grands prix :

- Meilleur mâle
- Meilleur femelle
- Meilleur stam

- Meilleur couple

Cette année, des cocardes seront attribuées au meilleur mâle et à la meilleure femelle grise. Ces prix sont offerts par le club du Queensland en Australie.

Il sera également attribué, un prix spécial pour la meilleure éleveuse féminine, le meilleur jeune éleveur, le meilleur oiseau dans la couleur promue (Pastel et combinaisons avec le Pastel pour 2018) ainsi que pour le meilleur oiseau étranger (autre que français).

Article 8

Les bénévoles du CTM prendront le plus grand soin des oiseaux. Si malgré toute notre vigilance, un ou des oiseaux sont victimes d'un accident, perte, mortalité ou vol, l'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. Aucun recours ne pourra être exercé contre elle à ce titre.

Tout oiseau mort sera conservé par le CTM, seule la bague sera restituée à l'éleveur.

Article 9

L'exposition sera ouverte au public le samedi 3 novembre de 9h à 18h et le dimanche 4 novembre 2018 de 9h à 16h.

Article 10

Une bourse sera organisée selon le règlement UOF (fiche d'enlogement, deux oiseaux par cage, baguage obligatoire par bague fermée) elle sera ouverte au public le samedi matin à partir de 9h00.

Une préinscription sera effectuée suivant les mêmes modalités que les oiseaux de concours.

Seuls les éleveurs participant au concours peuvent présenter des oiseaux à la bourse. Ceux-ci seront enlogés en même temps que les oiseaux de concours le vendredi après-midi.

Le CTM aura seul la charge de la vente des oiseaux.

La bourse sera dirigée par deux responsables, Olivier LECAT et Jean Pierre GUEHO, ils seront assistés par les bénévoles de leur choix.

Un droit de 10% sera prélevé sur les ventes par le CTM.

Il pourra être indiqué sur les cages des oiseaux participants au concours les mentions « à vendre ou à céder ».

Tout oiseau échangé ne pourra quitter la salle du concours que lors du décaissement.

Article 11

Il sera interdit de fumer dans la salle d'exposition et dans la salle des fêtes.

Une attention particulière sera apportée concernant le respect des installations et locaux mis à disposition par la commune de LIGINIAC.

Article 12

La remise des prix débutera le dimanche 4 novembre à 15h00. Le décaissement sera autorisé le dimanche à partir de 16h00, les éleveurs les plus éloignés seront délogés en premier. (Par courtoisie et respect de tous les éleveurs).

Article 13

Pour tous les cas non prévus au règlement, les membres du bureau, responsables du CTM seront seuls qualifiés pour prendre toutes les décisions.

Article 14

La participation au concours engage l'acceptation de l'éleveur au règlement

LE COMITE ORGANISATEUR DU CTM